

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 octobre 2018**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélarde Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-10-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE, ET SUIVI

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 SEPTEMBRE, ET SUIVI

- 05 - RENCONTRE(S)**
 - 05.01 -** Ministère des Transports
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 -** Émission de certificat de conformité: règlement d'urbanisme Sainte-Justine.
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 09.01 -** Comité sécurité publique
 - 09.02 -** Ressourcerie Bellechasse
 - 09.03 -** Table de concertation des aînées des Etchemins
 - 09.04 -** L'Essentiel des Etchemins
 - 09.05 -** Centre Universitaire des Appalaches
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 -** Projets locaux
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 -** Intervention du préfet
 - 12.02 -** Préparation aux sinistres
 - 12.03 -** Maintenance ECI
 - 12.04 -** Table de concertation de la jeunesse 0-35 ans
 - 12.05 -** Chaudière-Appalaches Économique
 - 12.06 -** Souper reconnaissance des Etchemins 2019
 - 12.07 -** Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)
 - 12.08 -** Mont-Orignal - Projet FARR
 - 12.09 -** Union des producteurs agricoles (UPA)
 - 12.10 -** Cannabis
 - 12.11 -** L'Arterre
 - 12.12 -** Services incendie du territoire
 - 12.13 -** SPORTSQUÉBEC
 - 12.14 -** Service d'évaluation foncière
 - 12.15 -** Espaces à bureau de la MRC des Etchemins
- 13 - ADMINISTRATION**
 - 13.01 -** Liste des comptes à payer
 - 13.02 -** État des encaissements et déboursés
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**
 - 14.01 -** Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin
 - 14.02 -** Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
 - 14.03 -** Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
- 15 - SUJETS DIVERS**

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28
SEPTEMBRE, ET SUIVI**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

05.01 - Ministère des Transports

Monsieur Luc Leclerc, directeur général informe les membres du Conseil de la MRC que des représentants du Ministère des Transports seront présents au Comité de travail du 7 novembre prochain pour effectuer une présentation de la planification des travaux pour 2018-2020.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucune intervention.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

2018-10-03

**08.01 - Émission de certificat de conformité: règlement d'urbanisme
Sainte-Justine.**

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 174-18 et 175-18

de la municipalité de Sainte-Justine.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 4 octobre 2018, les règlements nos 174-18 et 175-18;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le Plan d'urbanisme (74-07) et le règlement de zonage (76-07) de la Municipalité de Sainte-Justine afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement modifié par le règlement no 129-18;

CONSIDÉRANT QUE la modification apportée ne vise que les limites du périmètre d'urbanisation de la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 174-18 et 175-18 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

2018-10-04

09.01 - Comité sécurité publique

Adoption du rapport annuel d'activités 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent le rapport annuel d'activités 2017-2018, tel que déposé par le Comité sécurité publique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09.02 - Ressourcerie Bellechasse

Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins qu'en février dernier une nouvelle directrice générale a été nommée en la personne de Madame

Céline Fournier et que tout va bien.

09.03 - Table de concertation des aînées des Etchemins

Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins qu'à la rencontre du 26 septembre dernier de la Table de concertation des aînés des Etchemins, il a été annoncé que Monsieur Jimmy Proteau occuperait le poste d'agent du milieu des aînés vulnérables.

09.04 - L'Essentiel des Etchemins

Monsieur Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins que Madame Geneviève Turcotte a été nommée directrice générale de l'Essentiel des Etchemins.

09.05 - Centre Universitaire des Appalaches

Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins qu'en 2019 le Centre Universitaire des Appalaches offrira la formation pour l'obtention d'un "Baccalauréat bilingue en entrepreneurship".

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

10.01 - Projets locaux

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

12.02 - Préparation aux sinistres

Dépôt de document. "Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres".

2018-10-05

12.03 - Maintenance ECI

Renouvellement du contrat d'entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec, au 1139, route 277, Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT que la compagnie Maintenance ECI a accepté d'assumer l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec au prix de 18 103,28 \$ plus les taxes pour la prochaine année (du 5

novembre 2018 au 25 octobre 2019);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le renouvellement du contrat de Maintenance ECI pour l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec pour la prochaine année, au coût de 18 103,28 \$ plus les taxes applicables, payable en 52 versements;

QUE ce contrat soit renouvelé par la MRC conformément à la loi, ce contrat étant d'une somme inférieure à 25 000\$, et n'étant octroyé que pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-06

12.04 - Table de concertation de la jeunesse 0-35 ans

La mairesse de Saint-Magloire, Madame Marielle Lemieux, manifeste son intérêt à siéger sur ce Comité.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent que Madame Marielle Lemieux représente la MRC des Etchemins à la Table de concertation de la jeunesse 0-35 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-07

12.05 - Chaudière-Appalaches Économique

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, a demandé au Comité administratif de nommer Monsieur Claude Bissonnette, conseiller en développement économique à la MRC des Etchemins représentant auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif recommandent d'accepter la demande du directeur général de nommer le conseiller en développement économique de la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Bissonnette à titre de représentant de la MRC à la Chaudière-Appalaches Économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de nommer Monsieur Claude Bissonnette, conseiller en développement économique à la MRC, comme représentant de la MRC des Etchemins auprès de l'organisme Chaudière-Appalaches

Économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-08

12.06 - Souper reconnaissance des Etchemins 2019

Tenue de l'évènement au début du mois de juin 2019 et adoption d'un budget prévisionnel pour 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de prévoir la somme de cinq mille dollars (5 000\$) au budget de l'année 2019 pour la tenue de l'évènement "Souper reconnaissance des Etchemins" qui aura lieu au début du mois de juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-09

12.07 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)

Adoption du plan d'action et financement en Chaudière-Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent ledit Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) conditionnellement à ce que la TREMCA adopte également le Plan d'action, lors de son Conseil d'administration du 18 octobre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-10

12.08 - Mont-Orignal - Projet FARR

Le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins que la Coopérative du Mont-Orignal a déposé un projet totalisant deux cent vingt-deux mille huit cent cinquante dollars (222 850,00\$), elle demande du financement pour un montant de soixante mille dollars (60 000\$) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Cette demande sera traitée le 18 octobre 2018, lors de la tenue du Conseil administration de la TREMCA.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuient le projet de la Coopérative du Mont-Orignal, tel que joint à la présente;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins transmettent une copie de cette résolution au Conseil d'administration de la TREMCA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.09 - Union des producteurs agricoles (UPA)

Point d'information présenté par le préfet, Monsieur Richard Couët.

12.10 - Cannabis

Le maire de Lac-Etchemin, Monsieur Camil Turmel, suggère que la MRC et ses municipalités constituantes adoptent un règlement uniforme pour tout le territoire des Etchemins concernant la loi sur la consommation du cannabis qui entrera en vigueur le 17 octobre prochain.

2018-10-11

12.11 - L'Arterre

Entente de partenariat dans le cadre du projet ARTERRE.

Autorisation de signature au directeur général, Monsieur Luc Leclerc et adoption des montants à déboursier par la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » a été accepté par le comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) le 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'offrir le service provincial L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet est l'organisme porteur du projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat doit être établie entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat précise les engagements entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet «Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches »;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de défrayer sa part du coût du projet (20 % du coût total du projet, divisé par 10 MRC) qui n'est pas financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le directeur général à signer l'entente de partenariat entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet «

Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.12 - Services incendie du territoire

Dépôt de document. "Tableau sur la compilation régionale de l'historique des formations pour les pompiers volontaires".

2018-10-12

12.13 - SPORTSQUÉBEC

Les membres du Comité administratif recommandent de décliner l'invitation effectuée par SPORTSQUÉBEC pour la tenue de la 57e Finale des Jeux du Québec, été 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont d'accord avec la recommandation du Comité administratif de la MRC des Etchemins de décliner l'invitation effectuée par SPORTSQUÉBEC pour la tenue de la 57e Finale des Jeux du Québec, été 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-13

12.14 - Service d'évaluation foncière

Projet de regroupement du service d'évaluation entre les MRC de Robert-Cliche, des Etchemins et de Beauce-Sartigan.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a étudié depuis quelques années différents scénarios de mise en commun des évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT QUE les discussions intervenues avec la FQM relativement à ce projet de regroupement;

CONSIDÉRANT QUE les démarches réalisées par la FQM afin de constituer une entité regroupant des évaluateurs agréés intégrés à la Corporation informatique municipale (CIM);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser celui-ci, un apport financier des MRC à la hauteur de 325 000 \$, sous forme de parts sociales privilégiées, est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ces parts porteraient intérêt au taux préférentiel de Desjardins plus 1 %;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

De confirmer la volonté d'adhésion de la MRC des Etchemins au regroupement en évaluation foncière au sein de CIM;

De confirmer que le présent Conseil de la MRC des Etchemins est disposé à se porter acquéreur de parts sociales privilégiées de CIM afin de financer une partie de ce projet, à une hauteur maximale de 325 000 \$, sous réserve d'une implication financière des MRC Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche;

Que le présent Conseil de la MRC des Etchemins autorise le préfet, Monsieur Richard Couët et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc à signer les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-10-14

12.15 - Espaces à bureau de la MRC des Etchemins

Bail de location.

CONSIDÉRANT QU'un bail de location des locaux du 1139, Route 277, Lac-Etchemin et portant le numéro 5382-02 intervenu entre La Société immobilière du Québec (SIQ) dont la raison sociale est maintenant la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail a été signé le 8 février 2000 par les parties ci-haut mentionnées pour une période initiale de dix (10) ans et entrant vigueur le 1^{er} juillet 1999 et se terminant le 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE les échanges de courriels du 18, 22, 23 mars et 26 avril 2016 reproduits plus bas, entre M. Mario Laroche de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et M. Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins toujours en lien avec le renouvellement du bail numéro 5382-02;

CONSIDÉRANT QUE le bail a été reconduit pour une période de 3 ans soit pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a un besoin d'espace à bureau supplémentaire, de salle de formation et d'espace d'entreposage pour ses archives et autres;

CONSIDÉRANT QUE tous les maires du territoire se sont penchés sur la question et ont procédé à l'étude de différents scénarios à savoir: agrandissement de la bâtisse, vente ou relocalisation complète de nos installations actuelles et enfin l'occupation des lieux actuellement loués à la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT QUE du point de vue économique et logistique, le scénario retenu est d'aviser la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Sûreté du Québec (SQ) que la MRC des Etchemins mettra fin au bail numéro 5382-02 en date du 30 juin 2020 respectant ainsi les clauses prévues dans le bail;

CONSIDÉRANT QU'à la demande des membres du Conseil de la MRC des Etchemins, le 19 septembre dernier s'est tenue une rencontre avec le capitaine, M. Daniel Desmarais, le sergent, M. Steven Ferland tous les deux membres responsables de la Sûreté du Québec (SQ) ainsi que le

préfet, M. Richard Couët et le directeur général, M. Luc Leclerc de la MRC des Etchemins afin de leur faire part du scénario retenu qui consiste à un avis de fin de bail en date du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres responsables de la Sûreté du Québec (SQ) du territoire acheminent l'information décrite à la présente aux autorités visées ainsi qu'à la direction de la Société québécoise des infrastructures (SQI);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE pour les raisons mentionnées plus haut, la MRC des Etchemins avise les parties concernées qu'elle reprendra possession des lieux loués dès le 1^{er} juillet 2020, conformément à l'article 3.2 dudit bail;

QUE la présente résolution soit acheminée par courrier recommandé aux deux entités concernées et que celle-ci constitue également le document officiel d'avis de fin de bail en date du 30 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2018-10-15

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit dollars et cinquante sous (224 458.50\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin

Remerciements pour la contribution financière pour de la tenue de la 6ième édition du Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin qui a eu lieu la fin de semaine du 25 et 26 août dernier.

14.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Réception de l'état de dépôt d'un million deux cent mille dollars (1 200

000,00\$) correspondant au versement 2018-2019 de l'aide octroyée pour soutenir la relance économique sur le territoire.

14.03 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Nomination d'un maire suppléant et représentant substitut au Conseil de la MRC des Etchemins. Madame Kathleen Côté.

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

À cette séance était aussi présent, Monsieur Harold Gagnon.

- Résolution pour députés sortants et députés élus;
- Office municipal d'habitation (OMH);
- Rail Québec central;
- Tourisme Bellechasse Etchemins.

2018-10-16

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER